

erratum

Consultation publique

Modification au plan d'urbanisme Règlement P-03-012

Agrandissement d'une aire d'affectation « équipement collectif et institutionnel » au parc Jarry - Projet Tennis Canada Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Une correction doit être apportée à l'avis public donné le 9 février 2003 et publié dans le journal La Presse.

Le conseil municipal de Montréal a adopté le projet de règlement P-03-012 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (CO92 03386) » le 27 janvier 2003.

Le premier alinéa de l'avis public doit donc être corrigé afin de comprendre qu'il s'agit bien d'un projet de règlement.

Montréal, le 16 février 2003

M^e Jacqueline Leduc
Greffière de la ville